

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE DE HOMMARTING**

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE ORDINAIRE du 09 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 09 septembre 2019 à 20 heures dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 05 septembre 2019.

Présents : FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, CHARTON Carine, SITZ Virginie, WILHELM Bruno, MAZERAND-STOCKY Laurence, FISCHER Jean-Marie, MANGIN Aurélien, JAECK Raymond, JUNGSMANN Frédéric,

Excusés : WURTH Nadia, LEININGER André,

Secrétaire de séance : MANGIN Aurélien

ORDRE DU JOUR :

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 09 juillet 2019
- 3° Avis de la Commune sur le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle Sud, du 11 juillet 2019, et révision de l'attribution de compensation
- 4° Demande de cession du bail de chasse (lot 2)
- 5° Création d'un emploi
- 6° Demande de subvention d'équilibre pour le fonctionnement du périscolaire
- 7° Annulation d'un titre de recettes
- 8° Divers

2019-05-049 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Aurélien MANGIN en qualité de secrétaire de séance.

2019-05-050 Approbation du procès – verbal de la séance du 09 juillet 2019

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 09 juillet 2019, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2019-05-051 Rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de SARREBOURG Moselle Sud du 11 juillet 2019 et révision de l'attribution de compensation

Le 11 juillet 2019, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner trois thématiques :

- l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.2019 suite à la réduction des cotisations au SDIS pour le contrôle technique des poteaux d'incendie,
- le reversement de la compensation exceptionnelle de la perte de la DSR « Cible » pour les communes concernées,
- le paiement par l'ex CCES d'une prestation de balayage sur l'ensemble de ses communes.

Notre commune est concernée par ces thématiques, du fait du transfert de sa compétence cotisation au SDIS et la compensation de la perte de la DSR « cible » en 2019.

En effet, dans la loi de finances pour 2019, l'Etat a décidé de compenser à hauteur 50% le montant de la fraction cible de la Dotation de Solidarité Rurale pour les communes qui l'avaient perçue en 2017 et perdue en 2018.

Or, dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité adopté fin 2018 entre la CCSMS et les communes-membres, cette perte de dotation avait été compensée intégralement pour les communes concernées et plus particulièrement dans la révision des attributions de compensation.

Aussi, il est proposé que la compensation perçue par ces communes en 2019 soit déduite du montant des AC de ces communes pour éviter une double compensation, au titre de l'exercice 2019.

Cette réduction d'AC ne concerne que 2019 et ne s'appliquera plus en 2020, sauf disposition législative particulière.

Ainsi, pour la Commune de **HOMMARTING**, le rapport de la CLECT préconise une diminution de l'AC de **8 734 €**.

L'AC à verser par la CCSMS à la Commune sera donc dorénavant de **24 799 €**.

S'agissant d'une révision d'AC dans le cadre de transferts de compétences, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les communes concernées dans les 3 mois qui suivent la notification du rapport.

S'agissant d'une révision libre des AC, les propositions présentées dans le rapport de la CLECT doivent être validées par chaque commune concernée (V-1bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le rapport de la CLECT du 11 juillet 2019
- Autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à **24 799 €**

2019-05-052 Cession du bail de chasse - Lot n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier, en date du 03/09/2019, de Monsieur Robert ROUSSELET, locataire du lot n° 2 de chasse communale, pour la période du 24/02/2015 au 01/02/2024, relatif à une demande de cession de son lot de chasse, pour raison de santé, en faveur de Monsieur Alexandre CHOCHOY (partenaire de chasse).

Vu l'avis de la Commission Consultative Communale de Chasse réunie le 09 septembre 2019 ;
Vu le dossier de candidature déposé le 06/09/2019 par Monsieur CHOCHOY ;
Conformément à l'article 17-1 du cahier des charges ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NISSE, Maire de la Commune de HOMMARTING :

- Autorise la cession du bail de chasse lot n°2 au profit de Monsieur Alexandre CHOCHOY,
- Autorise et Charge le Maire de signer un nouveau bail, jusqu'au 1^{er} février 2024.

2019-05-053 Création d'un emploi – Adjoint technique

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Compte tenu du départ à la retraite de l'ouvrier communal, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet pour accomplir les fonctions d'ouvrier communal, à compter du 01 novembre 2019

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Technique, au grade d'Adjoint Technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 ou 3-3 selon le type de recrutement de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique sur la base du 1^{er} échelon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2019-05-054 Versement d'une subvention d'équilibre à l'Association 1, 2, 3 Soleil de HOMMARTING pour le fonctionnement du périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier, de Madame Aline MEISSE, Présidente de l'Association 1, 2, 3 Soleil, concernant une demande de versement d'une subvention d'équilibre pour le fonctionnement du périscolaire pour l'année 2018.

Monsieur le Maire présente les comptes 2018 du périscolaire :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Périscolaire :	59 800,17 €	Périscolaire :	30 252,16 €
Centres aérés :	15 495,98 €	Centres aérés :	14 178,34 €
Frais de fonctionnement :	8 666,44 €	Subventions	
		- CAF	6 976,96 €
		- Commune de HOMMARTING	32 555,13 €
<u>TOTAL DEPENSES :</u>	<u>83 962,59 €</u>	<u>TOTAL RECETTES :</u>	<u>83 962,59 €</u>

Le Maire indique que la subvention initiale de la Commune de HOMMARTING pour l'année 2018 est : 32 555,13 €. Or, au cours de l'année 2018, la Commune de HOMMARTING a pris en charge des frais liés au personnel et au fonctionnement de la structure.

Déduction faite des paiements effectués par la Commune, la subvention sollicitée par l'Association 1, 2, 3 Soleil est : **14 515,05 €**

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 14 515,05 €, à l'Association 1, 2, 3 Soleil, pour le fonctionnement du périscolaire.
- AUTORISE que le règlement de cette subvention s'effectue par des versements fractionnés.

Monsieur Bernard MAUFROY, Adjoint au Maire, informe les conseillers qu'un titre de recettes a été transmis à Monsieur l'Abbé SCHIRMANN pour la location de la salle polyvalente de HOMMARTING, du 08 au 10 février 2019, à l'occasion d'un repas pour Sainte Agathe. Ce repas a lieu chaque année et se déroule à tour de rôle au sein des communes - membres de la Communauté de paroisses (Hilbesheim, Hommarting et Réding). Aussi, Monsieur MAUFROY précise aux Conseillers que la Commune n'a jamais facturé la location de salle pour cette manifestation.

Monsieur le Maire demande l'avis aux Conseillers Municipaux concernant le maintien ou l'annulation de la facture à régler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'annuler le Titre n° 49, Bordereau 16, du 09/05/2019, émis à l'encontre de Monsieur l'Abbé Laurent SCHIRMANN, d'un montant de 321,10 €, concernant la location de la salle polyvalente de HOMMARTING du 08 au 10 février 2019.

Les points suivants sont abordés :

- Les fêtes et cérémonies à venir :
 - 06/10/2019 : fête des Aînés
Un courrier nominatif avec coupon-réponse sera adressé cette année aux aînés.
 - 06/12/2019 : passage de Saint – Nicolas à l'école
 - 20/12/2019 : fête de Noël des Enfants
- les différents dysfonctionnements électriques rencontrés à la salle polyvalente ; un nouveau système de chauffage est à envisager dans le futur ;

Monsieur le Maire communique les informations suivantes :

- les travaux de purges dans les enrobés, réalisés par la DIR EST, sur la RN4, les 17 et 18 septembre 2019. Une déviation est mise en place ;
- l'installation de nouveaux équipements informatiques à l'école ;
- la passation de commandement au centre de secours de REDING le 13 septembre 2019 ;
- la tenue d'une réunion « fibre » à la Communauté de Communes SARREBOURG Moselle Sud, le 11 septembre 2019 ;
- un devis est présenté aux conseillers pour l'installation d'une toile tendue au sein de la Chapelle ;
- les travaux de remplacement du collecteur et rinçage du circuit du chauffage réalisés à la salle polyvalente pour des raisons de fuite d'eau ;
- Madame Catherine ANTHONY est la nouvelle Inspectrice Académique de la circonscription de SARREBOURG – Sud ;
- les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020 ;
- la réception d'un courrier de Monsieur Roger BLAISE demandant une prolongation pour débarrasser et quitter les locaux communaux de l'immeuble situé 27 rue des Vosges. Un courrier recommandé va être adressé à Monsieur BLAISE pour lui accorder un délai supplémentaire mais aussi qui précisera les conditions et procédures de fin d'occupation ;

- les drainages agricoles réalisés par l'entreprise MAYER ;
- les projets d'aménagement aux abords de la salle polyvalente (parking, parcours vita, aire de jeux...); les sapins coupés seront prochainement broyés ; la fosse septique de la salle polyvalente a été supprimée ;
- la mise en place de la participation citoyenne : une liste de personnes volontaires sera transmise au Major LECOQ de la Brigade de Gendarmerie de SARREBOURG.
- Suite au changement et passage d'un tronçon de la Rue Bellevue en agglomération, des points de contrôle de la gendarmerie seront effectués.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h35.

Délibération rendue exécutoire
Pour extrait conforme
HOMMARTING, le 16 septembre 2019

Le Maire,



Jean - Louis NISSE